



« Les plus petites choses comptent. »



ATTEINDRE NOS BUTS

RÉSULTATS DU DEUXIÈME TRIMESTRE

Avril à juin 2011

Rendre compte

Travail sécuritaire NB s'engage à assurer des normes de gouvernance et d'administration parmi les plus élevées. La direction est donc heureuse de présenter les résultats du trimestre au conseil d'administration. Le présent document résume les progrès de l'organisme vers l'atteinte de ses cinq buts stratégiques, de ses cibles et de ses stratégies tels qu'ils ont été établis lors du processus annuel de planification stratégique et d'évaluation des risques du conseil. De plus, le document communique les risques que le conseil continue de surveiller; les priorités législatives et en matière de politiques; ainsi que les résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie. Vous pouvez vous procurer le *Plan stratégique et évaluation des risques 2011-2016* en ligne à l'adresse www.travailsecuritairenb.ca.

Vision

Des lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick

Mission

Travail sécuritaire NB s'engage à promouvoir un milieu de travail sain et sécuritaire pour les travailleurs et les employeurs du Nouveau-Brunswick, et à offrir de façon efficace des services de qualité, des décisions justes et l'application impartiale des lois.

Mandat

Promouvoir la création d'une culture de sécurité en milieu de travail où tous les travailleurs et les employeurs considèrent qu'on peut prévenir tous les accidents du travail et toutes les maladies professionnelles.

Offrir aux travailleurs blessés des prestations d'indemnisation en temps opportun, de l'aide médicale, de la réadaptation et des services de reprise du travail en toute sécurité.

Fournir une assurance durable et des services connexes aux employeurs.

Représenter les intervenants, et présenter des recommandations et des conseils au gouvernement relativement à la législation, et publier des rapports, des études et des recommandations.

Contenu

Résultats annuels : buts stratégiques	2
La sécurité	4
L'équilibre	5
Le service	6
La reprise du travail	7
La satisfaction et l'engagement des employés	8
Évaluation des risques	9
Priorités législatives et en matière de politiques	10
Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie	12
Notes et coordonnées	14

Valeurs

Nous nous engageons à offrir à chaque client des services prompts, efficaces et bienveillants.

Nous croyons qu'une approche d'équipe assure que tous les membres de Travail sécuritaire NB travaillent en vue d'une vision, d'une mission, de valeurs et de buts communs.

Nous nous engageons à offrir des dirigeants compétents, énergiques et qui se concentrent sur une direction claire pour Travail sécuritaire NB.

Nous assurons que nos décisions sont prises avec honnêteté, crédibilité et responsabilité.

Nous assurons que nos rapports sont fondés sur la confiance, le respect mutuel, la franchise et l'échange de renseignements clairs et fiables.

Nous gérons nos ressources humaines, matérielles et financières efficacement tout en respectant notre mandat et les priorités établies.

Résultats annuels

Buts stratégiques

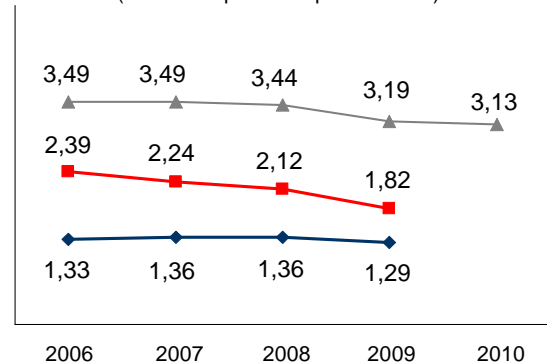
La sécurité

Nos mesures concrètes en vue d'atteindre une culture de travail sécuritaire donneront lieu à une réduction du taux global de blessures subies au travail et à une diminution de la perception que les blessures subies au travail sont inévitables au Nouveau-Brunswick.

Cibles annuelles

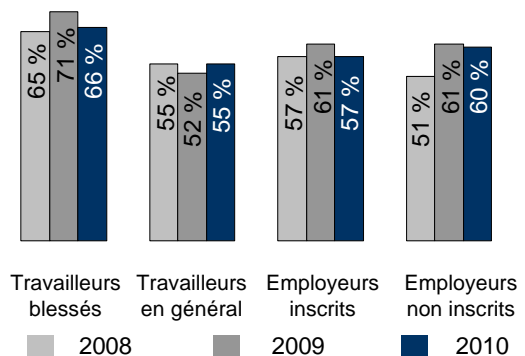
- Le taux de blessures subies au travail par 100 équivalents temps plein (ETP) sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.
- Le taux de blessures subies au travail entraînant une interruption de travail par 100 ETP au Nouveau-Brunswick sera inférieur à la moyenne du Canada.
- Le pourcentage de travailleurs et d'employeurs qui acceptent que les blessures subies au travail sont inévitables sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.

Taux de blessures^{10, 12}
(Blessures pour chaque 100 ETP)



- ▲ Toutes les blessures pour chaque 100 ETP (Cible pour 2011 : < 3,37) (Cible pour 2010 : < 3,48)
- Blessures avec interruption de travail au Canada
- ◆ Blessures avec interruption de travail au N.-B. (Cible < Canada)

Les accidents du travail et les blessures subies au travail sont inévitables^{1*} (Pourcentage d'accord)



*La cible sera établie lorsque des données pour une période de cinq ans seront disponibles.

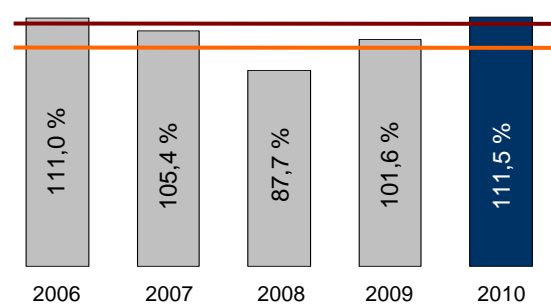
L'équilibre

Nous garantirons les meilleures prestations possibles aux travailleurs blessés tout en gardant les taux de cotisation des employeurs aussi bas que possible.

Cible annuelle

Au strict minimum, nous maintiendrons une dette entièrement provisionnée.

Pourcentage de capitalisation¹



- Pourcentage de capitalisation
- Niveau de capitalisation cible (110 %*)
- Capitalisation exigée par la loi (100 %)

*Cible de 105 % avant septembre 2006

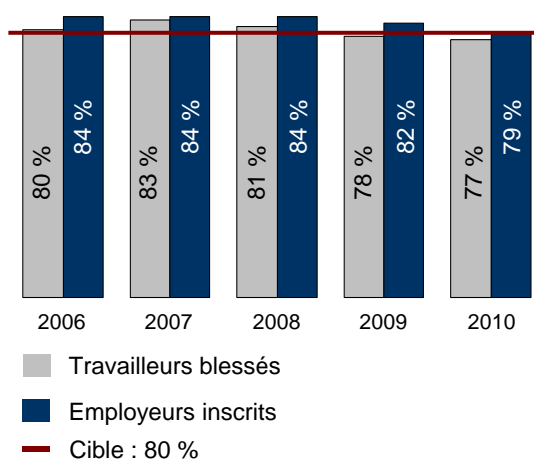
Le service

Nous offrirons des programmes et des services efficaces, mis en œuvre avec soin, compassion, compétence, rapidité et équité, et ce, dans l'intérêt des travailleurs et des employeurs.

Cible annuelle

Nous maintiendrons ou dépasserons le niveau de satisfaction élevé, soit supérieur à 80 %, auquel les travailleurs blessés et les employeurs s'attendent.

Satisfaction des clients¹



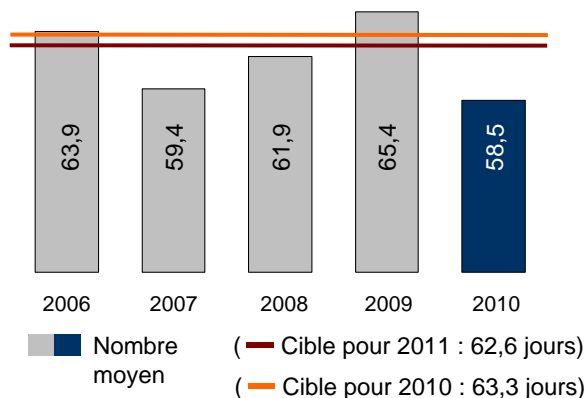
La reprise du travail

Nous réduirons la période écoulée avant que le travailleur blessé reprenne le travail en toute sécurité ou soit prêt à le reprendre de façon sécuritaire.

Cible annuelle

Le nombre moyen de jours pendant lesquels le travailleur blessé ayant un but quant à la reprise du travail reçoit des prestations sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.

Nombre de jours pendant lesquels le client reçoit des prestations¹⁰



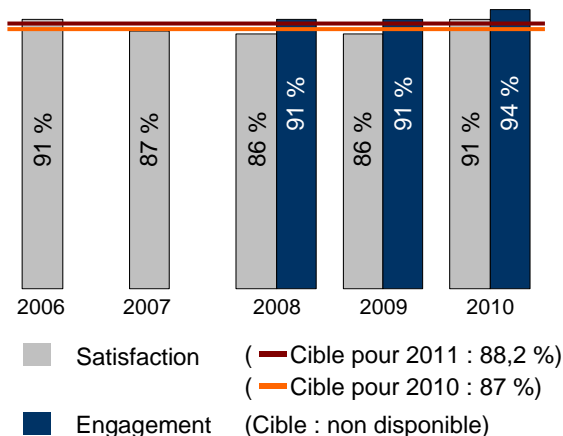
La satisfaction et l'engagement des employés

Nos employés estimeront que leur travail est très utile et fait une différence. Ils seront motivés par la compréhension de la façon dont leur rôle et leur apport individuel sont essentiels pour atteindre notre vision, notre mission, notre mandat, nos valeurs et nos buts.

Cible annuelle

Les niveaux de satisfaction et d'engagement des employés seront équivalents ou supérieurs à la moyenne pour les cinq dernières années.

Pourcentage d'employés satisfaits et engagés^{1*}



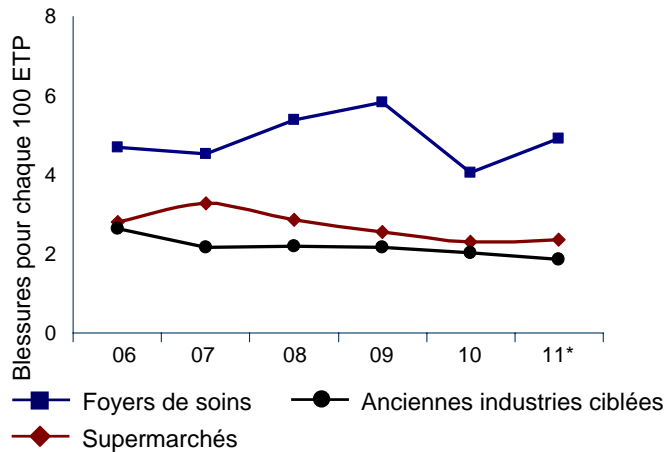
*La cible sera établie lorsque des données pour une période de cinq ans seront disponibles.

Atteindre nos buts : notes de la direction pour le deuxième trimestre

La sécurité

Taux de blessures avec interruption de travail des industries ciblées^{2, 10, 11}

(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Cible annuelle à ce jour

- À la fin de juin 2011, le taux de blessures de la province s'élève à 3,19 par 100 ETP. Il s'agit d'une amélioration comparativement au premier trimestre et d'un chiffre inférieur à la cible de 3,37 pour 2011.

Industries à risque élevé

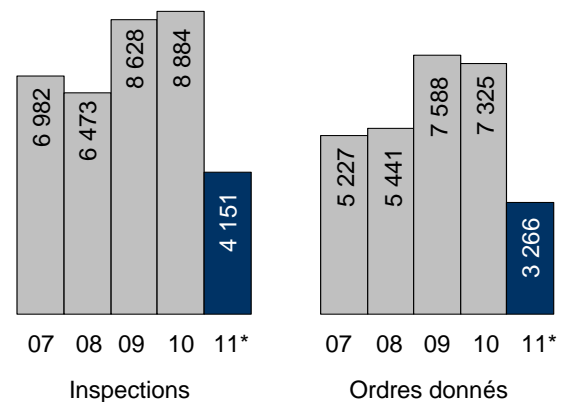
- Travail sécuritaire NB continue à concentrer ses efforts sur les industries à risque élevé afin de créer une culture de sécurité durable. À ce jour :
 - le taux de blessures avec interruption de travail par 100 ETP des industries ciblées actuelles est inférieur à la moyenne antérieure de cinq ans pour les supermarchés (2,35 comparativement à la moyenne de cinq ans de 2,76) et plus élevé pour les foyers de soins (4,93 par rapport à la moyenne de cinq ans de 4,90);
 - le taux de blessures avec interruption de travail des anciennes industries ciblées continue de s'améliorer. Le taux se chiffre à 1,85 blessure par 100 ETP, soit un chiffre inférieur à la moyenne antérieure de cinq ans de 2,24 et inférieur au taux général de la province.

Culture de travail sécuritaire

- Dans le cadre de la campagne de marketing social intitulée « Les plus petites choses comptent », on a diffusé des annonces à la télévision et à la radio pendant quatre semaines.
- Un total de 104 933 élèves ont reçu des renseignements sur la santé et la sécurité de Travail sécuritaire NB pendant l'année scolaire 2010-2011, soit une légère augmentation de 0,16 % par rapport à l'année scolaire 2009-2010.

Conformité à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*^{2, 11}

(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



- L'inscription à la 31^e conférence annuelle en matière de santé et de sécurité prévue pour les 12, 13 et 14 octobre prochains est maintenant disponible. La conférence comptera deux séances plénières et 26 ateliers, dont un portera sur la sécurité relative à l'ammoniac, soit un atelier qui sera présenté pour la première fois au Canada.
- Travail sécuritaire NB a établi un partenariat avec Énergie NB en vue de promouvoir la sécurité lors des travaux près des fils électriques aériens et souterrains.
- La tournée « Une jeunesse perdue » de Travail sécuritaire NB a décroché la première place dans la catégorie des campagnes de communication externes de l'American Association of State Compensation Insurance Funds. La campagne mettait en vedette deux jeunes travailleurs qui parlaient de la sécurité au travail et de la prévention des blessures au travail.
- Un monument qui rendait hommage aux travailleurs blessés et décédés a été dévoilé à la cérémonie du Jour de deuil national, qui s'est déroulée au pavillon du lac Lily au parc Rockwood, à Saint John, le 28 avril 2011.

Intervention au niveau des entreprises

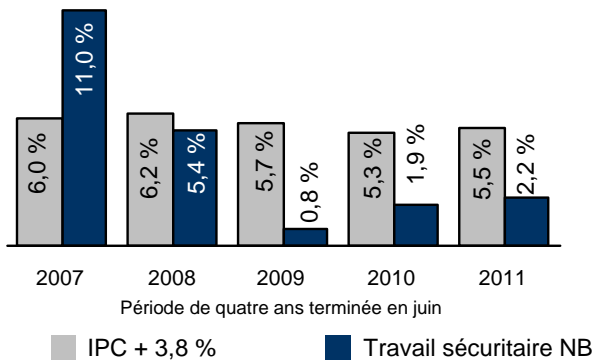
- Travail sécuritaire NB concentre son attention sur certaines entreprises en fonction de leur nombre de blessures ainsi que celui du groupe d'industries. Cette attention accrue favorise la création d'une infrastructure de santé et de sécurité durable chez ces entreprises ciblées. Au mois de juin 2011, le taux global de blessures de ces industries se chiffre à 5,77 par 100 ETP, soit un chiffre inférieur à la moyenne antérieure de cinq ans de 8,16.

Atteindre nos buts : notes de la direction pour le deuxième trimestre

L'équilibre

Objectif de rendement n° 1⁴

Le taux de rendement du portefeuille de placements doit être supérieur à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) en plus de 3,8 % sur une moyenne mobile de quatre ans.



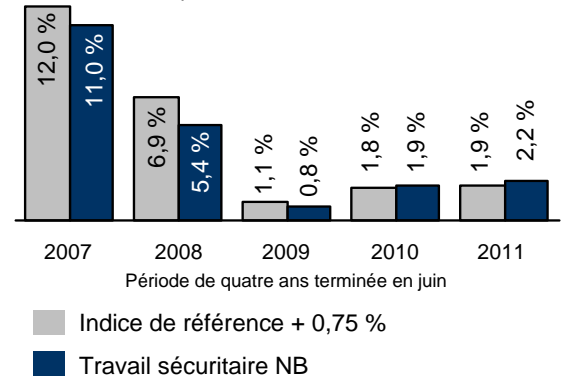
Gestion des placements et financière rigoureuse

- Le portefeuille de placements de Travail sécuritaire NB a connu une augmentation de 0,7 % au deuxième trimestre et de 3,7 % à ce jour au 30 juin 2011. La plupart des marchés des actions internationales ont été volatils au deuxième trimestre en raison d'inquiétudes au sujet du ralentissement du rétablissement économique et de la possibilité de la cessation des paiements sur la dette souveraine par l'Europe. La stratégie financière à long terme et les politiques de placement énoncent la stratégie de Travail sécuritaire NB visant à maintenir un niveau de pleine capitalisation et une discipline quant aux placements lors de conditions volatiles des marchés.
- Le revenu tiré des cotisations pour la période de six mois terminée le 30 juin 2011 a été de 830 000 \$ de plus que prévu au budget. Le revenu des placements pour la même période a été de 3 817 000 \$ de plus que prévu. Le total des dépenses pour la période de six mois terminée le 30 juin 2011 était inférieur de 4 771 000 \$ au montant prévu au budget. Les frais engagés au titre des réclamations étaient inférieurs de 2 616 000 \$ aux frais prévus. Les frais d'administration et du Tribunal d'appel ainsi que les obligations prévues par la loi étaient inférieurs de 2 155 000 \$ au montant prévu au budget. Ces résultats ont donné lieu à un excédent des revenus sur les dépenses de 21 481 000 \$ pour la période comparativement à l'excédent des revenus sur les dépenses prévu de 12 163 000 \$.

Remarque : Les Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie figurent aux pages 12 et 13.

Objectif de rendement n° 2⁴

Le taux de rendement du portefeuille de placements doit être supérieur au rendement généré par le portefeuille de référence défini dans la politique de placement, et ce, de 0,75 % sur une période mobile de quatre ans.



Processus de prise de décision méthodique

- Le conseil d'administration a terminé le processus annuel de planification stratégique et d'évaluation des risques, au cours duquel il :
 - a réaffirmé la vision, la mission, le mandat et les valeurs;
 - a réaffirmé quatre de ses buts et a ajouté « en toute sécurité » et « de façon sécuritaire » à son but en matière de reprise du travail;
 - a approuvé 30 stratégies en vue d'atteindre ses buts;
 - a déterminé 23 risques relatifs à l'atteinte de son orientation stratégique et a pris des mesures à cet égard;
 - a affecté des ressources à 55 priorités relatives aux modifications législatives, aux politiques, à l'évaluation des politiques et à l'engagement des intervenants.

Surveillance, vérification et évaluation

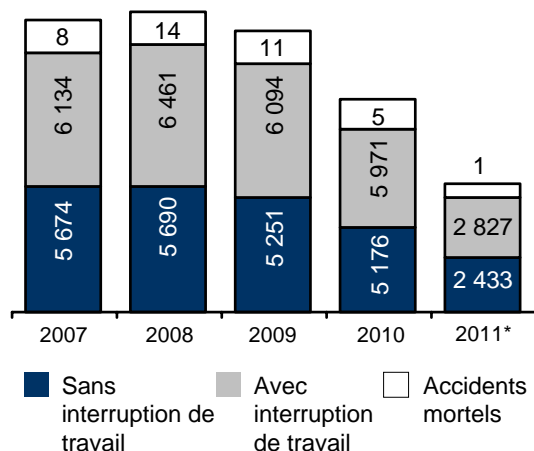
- Les vérifications internes effectuées à ce jour ont porté sur :
 - le versement de prestations;
 - l'équilibrage du grand livre;
 - les versements d'aide médicale en double possibles.

On a vérifié la présence et la fiabilité des contrôles internes; les vulnérabilités des systèmes de technologie de l'information; ainsi que la conformité à la législation et aux politiques afin d'assurer que les risques sont bien maîtrisés.

Atteindre nos buts : notes de la direction pour le deuxième trimestre

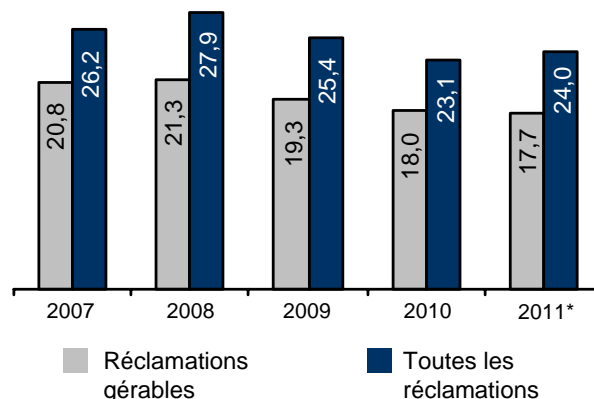
Le service

Réclamations acceptées selon la catégorie^{2, 6, 7}
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Jours écoulés avant le premier chèque de prestations^{2, 5}

Jours à partir de la date de l'incapacité
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Volume de réclamations

- À ce jour, le volume de réclamations a diminué par rapport au même trimestre de 2010; le nombre de réclamations acceptées a diminué de 4,66 %; le nombre de réclamations sans interruption de travail a diminué de 6,35 %; et le nombre de réclamations avec interruption de travail a diminué de 3,15 %.

Prestation de services rentable

- Un total de 2 427 employeurs ont payé leur cotisation par le biais du système de la Cotisation mensuelle selon les salaires réels, soit une augmentation de 2,84 % par rapport à la même période en 2010. Le système est maintenant offert entièrement en ligne et les derniers employeurs qui se servaient de télécopieurs ont commencé à se servir du système pendant la première moitié de 2011.
- Plus de 20 % des 11 941 employeurs cotisés annuellement déclarent leurs salaires cotisables en ligne à l'aide du *Formulaire 100* électronique. Le nombre d'employeurs qui se servent du *Formulaire 100* électronique a augmenté de 15,8 % par rapport à la fin de 2010, pour se chiffrer à 2 408.

Jours écoulés avant le premier chèque

- Le nombre de jours avant le premier chèque a été relativement stable au deuxième trimestre. Comparativement au deuxième trimestre de 2010 :
 - les réclamations gérables ont diminué de 0,2 jour (1,1 %);
 - toutes les réclamations ont augmenté d'un jour (4,3 %).

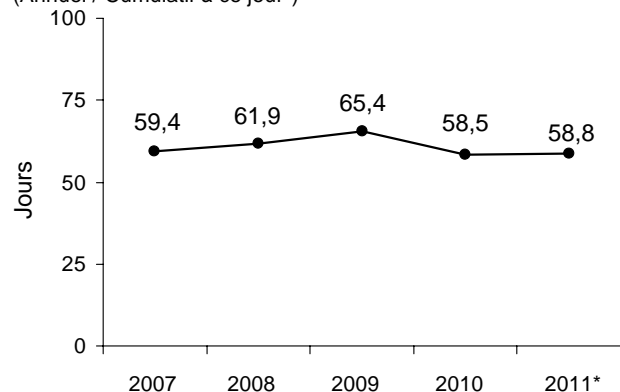
Aider les clients à naviguer dans le système

- Travail sécuritaire NB a élaboré des mesures d'urgence pour assurer la continuité des services pour les travailleurs blessés, les employeurs et les fournisseurs de services pendant une interruption du service postal, notamment :
 - des services électroniques, comme le dépôt direct de prestations pour les travailleurs blessés et la déclaration électronique des salaires pour les employeurs;
 - des mesures en vue de remettre ou d'obtenir des documents, et de passer prendre des chèques aux quatre bureaux de région;
 - l'utilisation de notre télécopieur avec numéro sans frais actuel.

Atteindre nos buts : notes de la direction pour le deuxième trimestre

La reprise du travail

Nombre de jours pendant lesquels le client reçoit des prestations^{2, 10}
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



● Clients ayant un but quant à la reprise du travail

Cible annuelle à ce jour

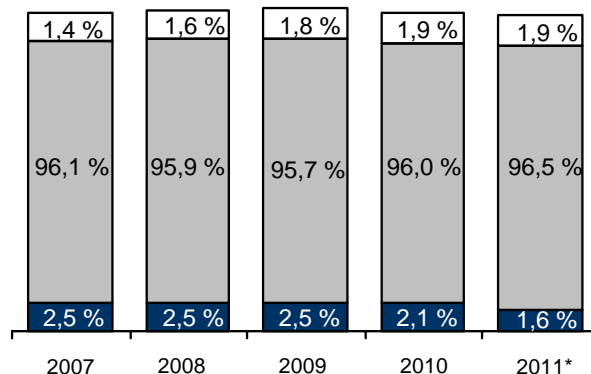
- Au mois de juin 2011, le nombre de jours pendant lesquels les clients ayant un but quant à la reprise du travail reçoivent des prestations est de beaucoup inférieur à la cible de 2011, soit 62,6 jours. Les chiffres continuent à s'améliorer à mesure que les données arrivent à échéance et à la première moitié de l'année, on prévoit que la cible relative à la reprise du travail sera atteinte.

Meilleures pratiques en matière de réadaptation médicale

- Dans le cadre du programme de Travail sécuritaire NB visant à intégrer les meilleures pratiques à la gestion des blessures psychologiques traumatiques, on a fait ce qui suit :
 - lancé une demande de propositions pour recruter un conseiller en psychologie;
 - formé des employés responsables de la gestion des réclamations;
 - mis en œuvre des outils et des modèles de production de rapports normalisés;
 - élaboré des normes de gestion des réclamations.

Réclamations avec interruption de travail réglées^{2, 10}

But quant à la reprise du travail et prestations d'invalidité à long terme complètes
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



■ Prestations complètes

□ N'ont pas repris le travail d'invalidité à long terme

■ Repris le travail / Même situation d'emploi qu'avant l'accident

Meilleures pratiques en matière de gestion de la reprise du travail

- Le contrat en vue d'élaborer une banque de formation en cours d'emploi a pris fin en mai 2011. Dans le cadre du processus, on a :
 - créé 90 possibilités d'emploi auprès de 51 employeurs;
 - établi des contacts positifs auprès de 291 employeurs pour leur donner des renseignements au sujet des processus de formation en cours d'emploi pour les clients de Travail sécuritaire NB;
 - affecté des ressources additionnelles à la reprise du travail afin d'aider les travailleurs blessés à réintégrer le marché du travail.

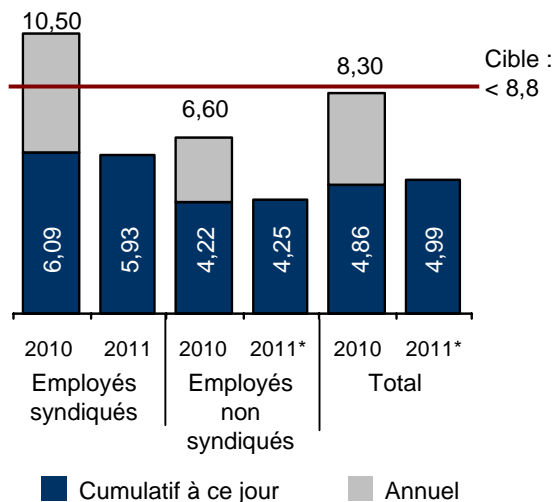
Gestion médicale de cas

- Travail sécuritaire NB a conclu les négociations avec le Comité sur les questions relatives à la pratique clinique, qui représente 58 fournisseurs de physiothérapie approuvés. Le nouveau contrat, d'une durée de trois ans, prendra fin en mai 2014. Il touche aux frais liés aux services suivants :
 - les évaluations et les traitements;
 - la production de rapports, y compris les rapports sur les capacités fonctionnelles;
 - l'administration du *Questionnaire sur la douleur et les activités*;
 - les consultations téléphoniques en vue de la planification de la reprise du travail.

La satisfaction et l'engagement des employés

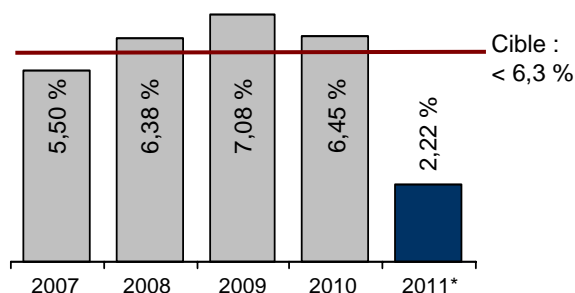
Jours d'absence^{3, 8}

Annuel / Cumulatif à ce jour



Roulement du personnel^{3, 9}

Pourcentage de tous les employés (annuel / cumulatif à ce jour*)



Santé, sécurité et mieux-être

- Un total de deux incidents de violence à l'égard d'employés de Travail sécuritaire NB ont été signalés au deuxième trimestre.
- On a aidé quatre employés à demeurer au travail ou à reprendre le travail par le biais du programme de gestion de l'incapacité au travail.
- Une réclamation d'un employé de Travail sécuritaire NB a été acceptée en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, soit un total de trois réclamations à la fin du deuxième trimestre. À ce jour, le coût de ces trois réclamations s'élève à 4 063,65 \$.
- Des responsables de Travail sécuritaire NB ont participé à des séances sur ce qui suit :
 - les règlements établis en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*;
 - les responsabilités relativement aux entrepreneurs.
- Le comité de mieux-être de Fredericton / Grand Bay-Westfield a organisé un salon comptant 15 exposants. Environ 80 participants y ont reçu des renseignements sur des sujets comme la tension artérielle, la perte de poids et le diabète.

Évaluation des salaires et des avantages sociaux

- Les employés non syndiqués ont participé à une séance d'information sur les salaires et les avantages sociaux.

Planification de la relève et perfectionnement professionnel

- Au deuxième trimestre, neuf postes ont fait l'objet d'un concours et 19 ont été pourvus, donnant lieu à deux promotions internes.
- Deux autres employés participeront au programme des chefs de demain, pour un total de quatre à ce jour.
- Dans le cadre d'activités de perfectionnement professionnel, 111 employés ont participé à des présentations et à des ateliers portant sur :
 - travailler efficacement avec les autres;
 - faire le pont entre les générations au lieu de travail;
 - Microsoft Excel;
 - l'orientation des nouveaux travailleurs.

Satisfaction et engagement des employés

- Un total de 131 employés ont participé au défi « Marche et roule » dans le cadre de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées.
- Le 15 avril, les employés ont pris part à la réunion générale annuelle et Banquet de reconnaissance pour années de service et retraite. On a rendu hommage à 75 employés qui ont célébré de 5 à 35 années de service, et à sept retraités.

Évaluation des risques

Dans le cadre du processus annuel de la planification stratégique, le conseil d'administration détermine et évalue les risques qui pourraient avoir des répercussions sur la capacité de Travail sécuritaire NB d'atteindre ses buts.

Mises en garde de la direction

Aucune question soulevée au deuxième trimestre.

	Niveau	Stratégie
Risques liés au mandat unique		
Équilibrage des décisions relatives aux prestations afin d'assurer l'équité entre les générations et la durabilité du régime	Prudence nécessaire	Réduire
Équilibrage des améliorations apportées aux prestations et des taux de cotisation	Prudence nécessaire	Réduire
Effet des objectifs en matière de politique du conseil non atteints	Inacceptable	Réduire
Planification de la relève des membres du conseil	Prudence nécessaire	Réduire
Décisions du Tribunal d'appel qui ne sont pas conformes aux politiques de Travail sécuritaire NB	Inacceptable	Réduire
Différentes attentes quant au rôle de Travail sécuritaire NB en matière de santé et de sécurité	Acceptable	Réduire
Lacunes et retards au niveau des lois et des règlements en matière d'hygiène et de sécurité au travail	Prudence nécessaire	Réduire
Niveau de capitalisation	Prudence nécessaire	Accepter
Définition du rôle de Travail sécuritaire NB en matière de reprise du travail	Prudence nécessaire	Réduire
Plus grand nombre de blessures dans les industries ciblées	Prudence nécessaire	Réduire
Risques opérationnels		
Répercussions d'événements catastrophiques sur la continuité des opérations	Prudence nécessaire	Réduire
Nombre d'employés qui prennent leur retraite	Inacceptable	Réduire
Maintien d'employés de Travail sécuritaire NB dans les domaines spécialisés	Prudence nécessaire	Réduire
Risques pour la réputation		
Décisions du gouvernement indépendantes des recommandations de Travail sécuritaire NB	Inacceptable	Réduire
Protéger l'intégrité du régime	Acceptable	Réduire
Effets des recommandations d'organismes externes sur Travail sécuritaire NB	Prudence nécessaire	Réduire
Risques externes		
Effet de la culture, de la langue et du niveau d'alphabétisation	Acceptable	Réduire
Augmentation des blessures liées à une diminution des compétences et du nombre de travailleurs	Acceptable	Accepter
Nouvelles industries à risque élevé	Prudence nécessaire	Réduire
Modifications apportées aux lois, aux règlements ou aux politiques dans d'autres provinces et territoires	Prudence nécessaire	Réduire
État de santé général des travailleurs néo-brunswickois	Prudence nécessaire	Accepter
Disponibilité et coûts des soins de santé	Prudence nécessaire	Accepter
Répercussions du vieillissement de la population sur les lieux de travail sécuritaires	Acceptable	Accepter

Priorités législatives et en matière de politiques

Le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB détermine les ressources et les attribue aux priorités clés en matière de législation et de politiques. Le tableau qui suit indique la date à laquelle les priorités sont terminées.

Priorités de 2010-2011 approuvées au premier trimestre de 2011	Terminée
Politique n° 21-207 – Prestations de pension pour les accidents survenus avant 1982	Le 17 février 2011
Politique n° 21-213 – Admissibilité transitoire	Le 27 janvier 2011
Politique n° 21-260 – Indemnité minimum	Le 27 janvier 2011
Politique n° 24-013 – Inspections et enquêtes en matière de santé et de sécurité au travail	Le 27 janvier 2011
Politique n° 26-005 – Santé et sécurité au travail – Compétence provinciale	Le 27 janvier 2011
Politique n° 31-401 – Achat de biens et de services	Le 27 janvier 2011

Priorités de 2011-2012 établies en avril 2011	Terminée
Gouvernance	
Politique n° 41-002 – Énoncé de gouvernance – Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	Le 27 mai 2011
NOUVELLE – Politique n° 41-011 – Gouvernance – Engagement des comités techniques d'intervenants envers la réforme législative et réglementaire	Le 27 mai 2011
NOUVELLE – Politique sur l'équilibre des prestations	
<i>Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail : Conformité du Tribunal d'appel à la politique du conseil d'administration</i>	
Santé et sécurité au travail	
<i>Dispositions générales en vertu de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail</i>	
Exploitation forestière conventionnelle	
Hygiène du travail	
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)	
Traitement du gaz naturel liquéfié	
Démérites	
Aide médicale et réadaptation	
Politique n° 21-220 – Frais de déplacement liés à une réclamation	Le 27 mai 2011
Politique n° 29-220 – Frais de déplacement	Le 27 mai 2011
Politique n° 29-223 – Frais de garde d'enfants / de personnes à charge	Le 27 mai 2011
Politique n° 29-224 – Frais de déplacement liés à un programme de formation	Le 27 mai 2011
Politique n° 21-400 – Réadaptation	
Politique n° 25-003 – Soins à domicile et indépendance	
Politique n° 29-550 – Allocation pour soins personnels	
Politique n° 21-402 – Modifications apportées au véhicule	
Politique n° 21-403 – Modifications apportées au domicile	
Politique n° 29-551 – Prothèses auditives et piles	
Politique n° 29-510 – Lunettes prescrites	

Indemnisation	Terminée
Frais funéraires	
Règlement relatif à la diminution physique permanente	
Politique n° 21-211 – Période d’attente de trois jours	
Politique n° 21-215 – Suppléments à l’indemnité	
Politique n° 25-010 – Conditions personnelles non indemnissables qui entrent en jeu pendant la réadaptation	
Capitalisation et administration	
Politique n° 32-401 – Dépenses, allocations et indemnités journalières des membres à temps partiel du conseil d’administration et du Tribunal d’appel	Le 27 mai 2011
Politique n° 39-205 – Barème des dépenses et allocations des membres à temps partiel du conseil d’administration et du Tribunal d’appel	Le 27 mai 2011
Politique n° 34-200 – Objectifs de placement	
Politique n° 34-205 – Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements	
Politique n° 21-300 – Attribution des coûts de réclamation	
Politique n° 49-200 – Distribution des transcriptions et des enregistrements des audiences devant le Tribunal d’appel	
Politique n° 49-310 – Distribution des décisions du Tribunal d’appel	
Admissibilité aux prestations	
NOUVELLE – Politique sur la <i>Loi sur l’indemnisation des pompiers</i>	
Politique n° 21-100 – Critères d’admissibilité – Principes généraux	
Politique n° 21-104 – Critères d’admissibilité – Critères relatifs à l’heure, à l’endroit et à l’activité	
Politique n° 21-101 – Critères d’admissibilité – Conditions préexistantes	
Politique n° 21-102 – Critères d’admissibilité – Réapparitions de lésions	
Politique n° 21-103 – Critères d’admissibilité – Stress	
Politique n° 21-106 – Avis d’accident et demande de prestations	
Politique n° 21-108 – Critères d’admissibilité – Lésions pendant la réadaptation	
Politique n° 21-112 – Critères d’admissibilité – Perte d’audition	
Politique n° 21-150 – Critères d’admissibilité – Lésions et maladies cardiaques	
Politique n° 21-011 – Agents de l’État	
Services aux employeurs	
Politique n° 23-100 – Inscription des employeurs	
Politique n° 23-200 – Salaires assurables	
Politique n° 23-305 – Administration des activités à l’extérieur de la province	
Politique n° 23-400 – Vérification des comptes d’employeurs	
Politique n° 23-500 – Paiement de la cotisation des employeurs	
Politique n° 23-703 – Cotisation fondée sur une sous-estimation ou une sous-déclaration des salaires	
Politique n° 29-301 – Cotisation des volontaires	
Pénalités, amendes et déclaration d’accidents en vertu de la <i>Loi sur les accidents du travail</i>	
Évaluation et engagement des intervenants	
Subvention destinée à la qualité de vie	
Satisfaction des clients	

Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie

Résultats d'exploitation (non vérifiés)

Période de six mois terminée le 30 juin 2011

	Budget (Cumulatif à ce jour) (en milliers)	Réel (Cumulatif à ce jour) (en milliers)	Antérieur (Cumulatif à ce jour) (en milliers)
Revenu			
Cotisations, y compris les employeurs tenus personnellement responsables	100 348 \$	101 178 \$	102 999 \$
Placements	32 713	36 530	(15 027)
Province du Nouveau-Brunswick	200	100	(175)
	133 261 \$	137 808 \$	87 797 \$
Dépenses			
Frais engagés au titre des réclamations	98 854	96 238	100 733
Administration	20 646	18 678	18 165
Tribunal d'appel	910	753	762
Obligations prévues par la loi	688	658	649
	121 098 \$	116 327 \$	120 309 \$
Excédent des revenus sur les (dépenses) pour la période	12 163 \$	21 481 \$	(32 521) \$

Les résultats d'exploitation et les mouvements de la trésorerie ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière, lesquelles ont été adoptées le 1^{er} janvier 2011.

Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie

Mouvements de la trésorerie (non vérifiés)

Période de six mois terminée le 30 juin 2011

	Réal (Cumulatif à ce jour) (en milliers)	Antérieur (Cumulatif à ce jour) (en milliers)
Rentrées et sorties de fonds liées à l'exploitation		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Employeurs cotisés	105 643 \$	107 508 \$
Employeurs tenus personnellement responsables	13 594	14 407
Intérêts et dividendes	14 137	14 013
Province du Nouveau-Brunswick	400	400
	133 774 \$	136 328 \$
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs blessés	66 000 \$	65 691 \$
Fournisseurs et employés, pour des services administratifs et autres	22 092	19 728
	88 092 \$	85 419 \$
Rentrées nettes de fonds liées à l'exploitation	45 682	50 909
Rentrées et sorties de fonds liées à l'investissement		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Vente de placements	210 020 \$	150 199 \$
Sorties de fonds affectées à l'utilisation suivante :		
Acquisition de placements	232 153 \$	200 557 \$
Acquisition d'immobilisations	549	1 094
	232 702 \$	201 651 \$
(Sorties) nettes de fonds liées à l'investissement	(22 682)	(51 452)
Augmentation des espèces pendant l'exercice	23 000	(543)
Espèces et placements à court terme, début de la période	28 374	51 092
Espèces et placements à court terme, fin de la période	51 374 \$	50 549 \$

Notes

1. Les résultats annuels sont établis selon les données présentées dans le document intitulé *Résultats de fin d'exercice 2010*.
2. Source : Division des services de travail sécuritaire, 30 juin 2011.
3. Source : Service des ressources humaines, 30 juin 2011.
4. Source : Division des services généraux, 30 juin 2011.
5. Les réclamations gérables ne comprennent pas, par exemple, celles qui ont été présentées en retard, qui ont fait l'objet d'un appel ou pour lesquelles un employeur a présenté une formule de décision.
6. Ne comprend pas les dossiers ouverts qui ne deviennent pas une réclamation.
7. Tous les accidents mortels relevaient de la *Loi sur les accidents du travail* en 2011, selon l'année de l'accident.
8. Jours d'absence = total des jours d'absence / (postes réels prévus au budget annuel - postes vacants).
9. Roulement du personnel = postes actifs / (postes actifs + postes annulés) par année.
10. Les chiffres sont rajustés chaque trimestre à mesure que les données arrivent à échéance.
11. Des tendances plus précises peuvent être déterminées à la fin de l'exercice une fois que les données sont arrivées à échéance et que les influences saisonnières ont diminué.
12. Source : « Principaux indicateurs statistiques des résultats », Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC), n° 21. Remarque : Le Nouveau-Brunswick a une période d'attente de trois jours. Par conséquent, le nombre de réclamations avec interruption de travail pourrait ne pas refléter toutes les blessures avec interruption de travail, telles qu'elles sont définies par l'ACATC.

Coordonnées

1 800 222-9775
www.travailsecuritairenb.ca

1, rue Portland
Case postale 160
Saint John, NB E2L 3X9